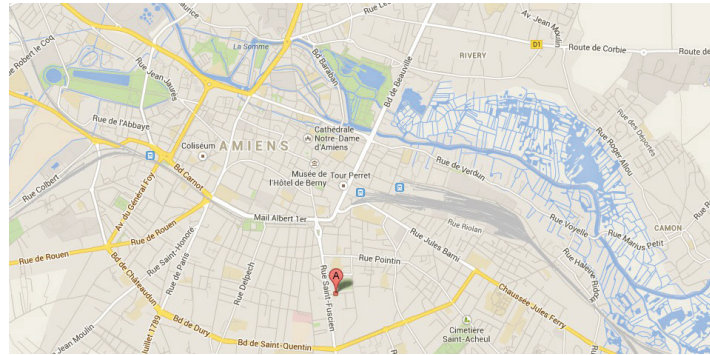
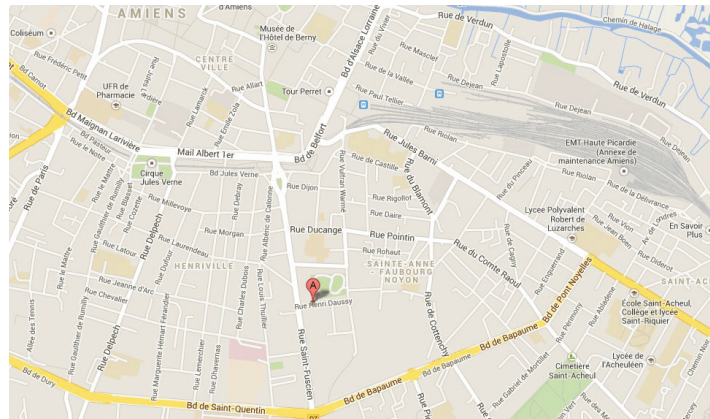


Plan d'accès



**Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Picardie)
5 rue Henri Daussy AMIENS
Salle Robida**



Cette réunion aura lieu dans les locaux
de la Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)
5, rue Henri Daussy
80000 Amiens

Merci de confirmer votre participation
à la rencontre du 27 janvier 2015
par mail à l'adresse :

sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

avant le 15 janvier 2015

Pour toutes informations
complémentaires,
vous pouvez contacter
Secrétariat du service
«Gestion de la connaissance
et garant environnemental»
à la DREAL Picardie
au 03.22.82.91.02
ou 03.22.82.92.30

DREAL Picardie



Troisième rencontre
Agenda 21
en Picardie

Invitation

27 janvier 2015

Initier un projet territorial de développement
durable : L'Agenda 21

AGENDAS 21
LOCAUX

Engagement pour
l'environnement

Biodiversité
Changement
climatique

PROJETS TERRITORIAUX DÉVELOPPEMENT DURABLE

DURABILITÉ
DE L'ACTION
PUBLIQUE

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des
générations futures

DÉBAT DÉMOCRATIQUE

GOVERNANCE

Production et
consommation
responsables

Transversalité

Cohérence
des politiques
publiques

DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉFÈTE DE LA RÉGION
PICARDIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Picardie

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Initier un projet territorial de développement durable (PTDD) : L'agenda 21

La loi Grenelle portant engagement national pour l'environnement a reconnu l'agenda 21 sur le plan législatif confirmant le rôle déterminant des collectivités dans la mise en œuvre du développement durable.

L'agenda 21 est un projet stratégique de territoire partagé permettant la mise en œuvre du développement durable. Outil de mise en cohérence et de coordination de l'ensemble des politiques locales menées sur un territoire, l'agenda 21 concilie la poursuite des finalités du développement durable avec les enjeux locaux. Cette démarche, participative et citoyenne, réunit l'ensemble des acteurs institutionnels, sociaux et économiques (entreprises, associations, citoyens...) autour d'une vision commune d'un futur souhaitable à l'échelle d'un territoire.

Dans la continuité des deux premières stratégies nationales de développement durable, la priorité 4 « co-construire des projets territoriaux de développement durable (PTDD) » de l'axe 1 « développer des territoires durables et résilients » de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 réaffirme les PTDD et les agendas 21 locaux comme stratégiques. Le développement de territoires durables et résilients ne pourra être opérationnel qu'en recourant à des projets territoriaux globaux et cohérents, qui intègrent les nouveaux enjeux de notre société dans un contexte de très forte mutation économique, sociale et écologique. Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie engage ainsi une nouvelle étape du développement de ces démarches, accélératrices de la transition écologique des territoires vers un DD.

L'agenda 21 est l'outil adapté pour aider les territoires picards à s'engager dans cette transformation d'ampleur, vers un nouveau modèle économique et social.

Depuis 2012, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie, avec l'appui des Directions départementales des territoires, est mobilisée pour encourager les collectivités locales à initier des PTDD. La nouvelle impulsion donnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie conforte l'action engagée par la DREAL.

Dans la continuité des précédentes rencontres agenda 21 picardes et dans le prolongement du colloque national « Les agendas 21 de demain », la DREAL organise une nouvelle « Rencontre Agenda 21 » régionale à destination des collectivités locales afin de contribuer à donner un nouvel élan à ces démarches au sein de la région.

Programme

- 9h15** **Accueil**
- 9h45** **Ouverture de la rencontre**
Direction de la DREAL Picardie
- 10h00** **Un projet territorial de développement durable (PTDD), ça sert à quoi ?**
Témoignage de la commune de Loos-en-Gohelle, ville pilote d'une résilience territoriale
Intervenant : Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle
- 11h30** **La force des PTDD, agendas 21 dans la transition écologique vers un nouveau développement durable**
Intervention du Commissariat général au développement durable (CGDD)
Intervenant : Sandrine Fournis, responsable du bureau des territoires au CGDD (Service économie, évaluation et intégration du développement durable, sous-direction de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques)
- 12h20** **Buffet sur place**
- 14h00** **La DDmarche : pour construire le développement durable intercommunal**
Intervention de Mairie-Conseils et de l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)
Intervenants : Vincent Chassagne, expert associé à Mairie-conseils et Nicolas Richard, directeur du CPIE de l'Aisne
- 15h00** **De la DDmarche à l'Agenda 21**
Témoignage de la Communauté de communes du Bassin de Marennes
Intervenant : Monsieur Lagarde, vice-président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes
- 16h00** **L'accompagnement des communautés de communes par le Conseil général de la Somme vers l'Agenda 21**
Témoignage du Conseil général de la Somme
Intervenant : Annick Delannoy, déléguée au développement durable
- 16h30** **Clôture de la rencontre par Madame la Préfète de la région Picardie (sous réserve de sa présence)**